
MAÎTRISE EN PSYCHOLOGIE

Le programme de M.Sc. vise la formation à la recherche en psychologie et n'offre aucune formation professionnelle en psychologie. L'étudiant doit se familiariser avec l'analyse conceptuelle et opérationnelle des problèmes scientifiques abordés en psychologie, avec les diverses approches méthodologiques pertinentes et avec les techniques d'analyse (quantitative ou qualitative) nécessaires. Le programme de M.Sc. ne comporte aucun stage de formation clinique, ce volet de formation relevant exclusivement des programmes de Ph. D. recherche/intervention et D.Psy.

Le programme de M.Sc. comporte 12 crédits de cours et 33 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire. Selon son domaine de spécialisation, l'étudiant doit suivre deux cours obligatoires, un cours dans le bloc B et un cours optionnel à choisir dans le répertoire des cours offerts dans son secteur de spécialisation **ou** un cours au choix à suivre dans la banque générale des cours des études supérieures du Département de psychologie ou des Études supérieures et postdoctorales.

Répartition des crédits dans le programme de M.Sc.

Cours	12
Projet de mémoire	6
<u>Rédaction du mémoire</u>	<u>27</u>
Total	45

Le choix de cours se fait en consultation avec le directeur de recherche afin de produire le plan global d'études prévu à cet effet. En l'absence du directeur de recherche, le formulaire pourra être signé par le responsable de programme. Certains cours à option ne sont pas offerts tous les ans. Il est donc recommandé de suivre les cours désirés lorsqu'ils sont offerts.

L'étudiant doit s'inscrire qu'à des cours de niveau PSY 6000, les cours de niveau PSY 7000 sont réservés au doctorat. Il n'est pas possible de faire exception à cette règle.

La durée maximale des études est de 6 trimestres (2 années). De ces 6 trimestres, **3 doivent être faits à plein temps (SPT6000) de façon consécutive** (trimestres d'automne, d'hiver et d'été, sans interruption). Ces trimestres sont consacrés à la scolarité, qui inclut les cours et la préparation du projet de mémoire. L'inscription au trimestre d'été se fait automatiquement par le secrétariat; ce trimestre est consacré à la recherche.

Le statut d'inscription en rédaction (RDC6000) est utilisé à partir du 4^e trimestre si tous les cours sont complétés. L'inscription en rédaction ne peut dépasser le 6^e trimestre.

PROJET DE MÉMOIRE DE MAITRISE

Rédaction du projet

Au cours de son premier trimestre de scolarité, l'étudiant doit préparer la réalisation de son mémoire en rédigeant un projet de recherche qu'il soumettra pour approbation au trimestre suivant (2^e trimestre de scolarité).

Présentation matérielle

La présentation matérielle du projet doit se conformer aux [normes de présentation des mémoires et des thèses](#).

Plan du projet de mémoire

Le projet doit obligatoirement comporter les parties suivantes :

Position du problème	Décrire en quelques lignes les principaux buts de la recherche, ce qui sert à présenter le fil directeur du contexte théorique qui suivra.
Contexte théorique	Préciser le plus brièvement possible les implications théoriques du projet (si nécessaire) et résumer les principaux travaux touchants directement soit le phénomène étudié, soit la méthode employée (ou les deux, si nécessaire). Le contexte théorique ne doit pas être une recension exhaustive de la documentation. Il ne comporte que le matériel suffisant et nécessaire pour l'élaboration des hypothèses. Il doit être construit de façon à amener naturellement les hypothèses.
Objectif particulier ou hypothèse	Formulation des prévisions (s'il y a lieu) ou des hypothèses (ou de l'hypothèse) sous forme de propositions simples et concises, plutôt que sous forme de questions : ne pas confondre avec postulats ou buts. Lorsqu'il y a plusieurs hypothèses, indiquer si elles ont une égale importance ou préciser les liens entre l'hypothèse principale et les autres hypothèses.
Méthodologie	Participants : Donner toutes les informations pertinentes (nombre, âge, sexe, niveau de scolarité, etc.) connues au moment de la présentation du projet. Matériel : Inclure un schéma si nécessaire. Déroulement de la recherche : Inclure une description détaillée du plan de recherche.
Traitement statistique	Prévoir les différentes comparaisons à faire et préciser, s'il y a lieu, les techniques statistiques qui seront utilisées.
Références	Présenter la liste de toutes les sources citées dans le projet, sans en omettre, mais sans ajouter de références qui n'auraient pas été citées, en respectant les règles de présentation de l'APA.
Annexes	Il faut présenter ici les instruments de mesure, le formulaire de consentement, etc. La totalité des annexes ne doit pas dépasser 10 pages.

Note importante

*Les étudiants qui prévoient faire plus d'une étude dans le cadre de leur mémoire doivent les décrire toutes à la fois pour que le jury d'évaluation puisse donner un avis éclairé et pour que l'approbation éthique de la recherche soit valide.
Vous devez respecter les conditions d'approbation éthique du [Comité d'éthique de la recherche arts et en sciences \(CERAS\)](#).*

Dépôt du projet

Le projet de mémoire, d'environ 10 pages (sans les annexes), doit être déposé en version électronique auprès du technicien en gestion des dossiers étudiants à l'adresse cycllessuperieurs@psy.umontreal.ca (vous devez mettre votre directeur de recherche en copie conforme) accompagné du [Formulaire de proposition d'évaluateurs](#) (quatre évaluateurs).

Il est important que la date limite pour le dépôt du projet soit respectée (1^{er} mars). Toutes les demandes de délai doivent être présentées par écrit, contresignées par le directeur (et le codirecteur s'il y a lieu) de recherche et remises dès que possible. Ces demandes feront l'objet d'une analyse rigoureuse. Les raisons de santé devront être justifiées par un certificat médical. Il est par ailleurs toujours possible de déposer un projet avant la date limite.

Il est fortement recommandé à l'étudiant de ne pas s'engager dans la collecte finale des données avant l'approbation du projet. Il est impossible de le faire avant que l'approbation éthique ne soit accordée

Modalités d'évaluation du projet

Le projet de mémoire de maîtrise sera transmis au directeur de recherche et à un professeur (ou deux professeurs si un certificat d'éthique est exigé), choisis dans la mesure du possible parmi les professeurs proposés. Ce jury disposera de trois semaines au plus pour en faire l'étude et pour remettre ses commentaires.

L'évaluation sera basée sur la nature et la validité du travail proposé, sur son ampleur, sur les possibilités de le réaliser en tenant compte de facteurs tels que le temps requis, l'accessibilité des sujets, la disponibilité d'instruments adéquats, le niveau de connaissances nécessaires, etc.

Une décision officielle sera transmise par écrit à l'étudiant et au directeur de recherche dans les meilleurs délais. Cette décision en sera une d'acceptation (l'étudiant reçoit alors les 6 crédits attachés au projet de mémoire), de refus (l'étudiant doit alors préparer un autre projet) ou de demande de modifications. Dans les deux derniers cas, l'étudiant ne peut déposer qu'une seule version modifiée. Advenant le refus de cette nouvelle version, l'étudiant devra être exclu du programme.

Enregistrement officiel du sujet de mémoire

Après l'acceptation définitive de son projet, l'étudiant doit enregistrer son [sujet de recherche](#). Dès lors, comme le précise le règlement pédagogique des ESP, « l'étudiant qui désire modifier son sujet de mémoire doit en faire la demande au doyen de la faculté intéressée, au directeur du Département ou au responsable du programme, après avoir obtenu l'accord de son directeur de recherche ».

MÉMOIRE DE MAÎTRISE

Le mémoire de maîtrise est préparé sous la supervision d'un professeur, identifié comme directeur de recherche. La codirection du mémoire de maîtrise peut être envisagée en certaines circonstances.

Bien que résultant d'un travail d'initiation à la recherche, ce mémoire doit apporter une certaine contribution à la science psychologique et montrer que l'étudiant possède des aptitudes pour la recherche scientifique. Il doit comporter une partie empirique de collecte de données et ne peut donc consister uniquement en un relevé de la documentation ou en une réflexion théorique sur le sujet choisi. Il faut noter que les dépenses afférentes à la réalisation de la recherche doivent être assumées par l'étudiant ou à même les subventions dont dispose le directeur de recherche, le Département ne pouvant faire couvrir ces dépenses par son budget.

La présentation d'un mémoire par articles peut remplacer la présentation habituelle. Il est possible, selon cette formule, d'intégrer au mémoire un ou des articles préparés aux fins de publication dans des revues scientifiques. Parmi les avantages qu'offre cette façon de faire, soulignons en particulier le fait que l'étudiant évite ainsi la période frustrante qui suit habituellement la fin de la rédaction d'un mémoire et durant laquelle il doit restructurer son travail en vue de la publication.

Un mémoire par articles comporte un ou deux articles, et l'étudiant doit être le premier auteur d'au moins un de ces articles.

L'étudiant qui souhaite présenter un mémoire par articles doit en faire la demande en remplissant le [formulaire](#) sur le site du Département.

Pour plus d'information, veuillez consulter le guide des ESP :
[Normes de présentation des mémoires et des thèses](#)

Dépôt du mémoire

Le mémoire doit être déposé en version électronique auprès du technicien en gestion des dossiers étudiants à l'adresse cyclessuperieurs@psy.umontreal.ca et mettre votre directeur de recherche en copie conforme.

ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE

L'Université de Montréal a mis en place une nouvelle politique d'évaluation systématique de la dimension éthique de tous les projets de recherche entrepris par ses étudiants des 2^e et 3^e cycles.

Un certificat d'approbation éthique est exigé pour un essai qui:

- a) comporte un volet empirique; ou**
- b) comporte l'utilisation d'un matériel dérivé d'une pratique clinique.**

Un essai dont l'essentiel consiste en une réflexion théorique, une recension des écrits, une méta-analyse de travaux publiés, etc., n'a pas à recevoir l'approbation du comité d'éthique.

En revanche, tout projet de mémoire, de thèse ou d'essai qui correspond aux deux cas de figure mentionnés au paragraphe précédent, et qui ne s'inscrit pas à l'intérieur d'un programme de recherche ayant reçu l'approbation du comité d'éthique de l'Université de Montréal ou d'une autre institution ou d'un hôpital affilié à l'Université de Montréal doit obtenir un « Certificat d'éthique » de l'Université qui sera exigé lors de l'enregistrement officiel du sujet de recherche auprès des ESP.

L'étudiant a-t-il besoin d'un certificat d'éthique?

OUI	NON
<p><i>Si son projet de recherche implique un recours à des sujets humains (qu'il se déroule ici ou dans un autre pays).</i></p>	<p><i>si son projet de recherche n'implique aucun recours (direct ou indirect) à des sujets humains;</i></p>
<p>En plus des expérimentations proprement dites, voici quelques exemples de recours à des êtres humains:</p> <ul style="list-style-type: none"> • envoyer ou administrer un questionnaire en personne; • effectuer des entrevues; • observer des personnes ou des groupes; • consulter des renseignements personnels, des archives ou des documents privés; • évaluer par imagerie cérébrale certaines caractéristiques neuropsychologiques; • effectuer des analyses microbiologiques de tissus humains; • procéder à de nouvelles analyses sur des données déjà recueillies. 	<p>Si son projet de recherche porte uniquement sur des données de nature publique, c'est-à-dire disponible à tous, par exemple;</p> <ul style="list-style-type: none"> • articles de journaux, de revues scientifiques ou d'autres publications; • analyses d'émissions télévisées, de politiques officielles, de lois et de règlement; • utilisation de bases de données disponibles à tous par Internet, etc.
	<p><i>Si son projet de recherche s'inscrit complètement (sans aucun nouvel élément) au sein d'un projet pour lequel un certificat d'éthique a déjà été délivré par l'UdeM ou un établissement affilié, il n'a qu'à en remettre une copie à la TGDE</i></p>

À quel moment l'étudiant doit-il demander un certificat d'éthique?

Le certificat d'éthique doit toujours être obtenu **AVANT DE PROCÉDER À LA COLLECTE DE DONNÉES OU À L'EXPÉRIMENTATION** (y compris le recrutement des participants). Il faut prévoir quatre à huit semaines entre le dépôt de votre dossier et la réception des commentaires du comité (CERAS). Entre temps, l'étudiant peut cependant:

- Rassembler les outils nécessaires pour son projet;
- Analyser la littérature scientifique;
- Établir des contacts préliminaires (mais non procéder au recrutement des participants).

Le Fonds de recherche en santé du Québec (FRSQ) exige que tous les détenteurs d'une bourse ou d'une subvention du FRSQ acquièrent une formation de base en éthique de la recherche lorsque leur projet de recherche implique des sujets humains. Afin de s'assurer que ses étudiants et chercheurs connaissent les principes de base de l'éthique de la recherche, le Département de psychologie souhaite que tous ceux impliqués dans des projets de recherche chez l'humain, y compris ceux ne recevant pas de fonds du FRSQ, effectuent une telle formation. Le MSSS a créé une formation en ligne qui intègre la théorie à la pratique de l'éthique de la recherche avec des êtres humains. Bien que [cette formation](#) a été conçue pour les membres des comités d'éthique de la recherche, elle est accessible aux étudiants, chercheurs et individus intéressés par l'éthique de la recherche. Un certificat vous sera émis en ligne après avoir complété la formation.

PERSONNES RESSOURCES

Responsable des programmes de M.Sc. et de Ph.D. recherche

Christian Dagenais

christian.dagenais@umontreal.ca

Tél. : (514) 343-6503

Conseiller aux programmes d'études

Responsable des programmes d'échange

Gyslain Giguère

gyslain.giguere@umontreal.ca

Tél. : (514) 343-6111 poste 48574

Responsable de la gestion et de l'organisation académique

Amélie Hudon

amelie.hudon@umontreal.ca

Tél. : (514) 343-6111 poste 4607

Directrice de la Clinique universitaire de psychologie

Catherine-Marie Vanasse

catherine-marie.vanasse@umontreal.ca

Tél. : (514) 343-6111 poste 48573